

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BRIGADE

EN CAS D'URGENCE

Une permanence est tenue 24H/24, 7J/7, même les jours fériés

Appuyer sur la sonnette située à droite de la porte



Accueil du public sans rendez-vous

Du lundi au samedi
De 08 heures à 12 heures.

Accueil du public sur rendez vous

Du lundi au samedi
De 14 heures à 18 heures

Le dimanche et les jours fériés
De 09 heures à 12 heures et 15 heures à 18 heures

Prise de rendez-vous au 05-57-94-09-50 ou à l'accueil

Du lundi au samedi de 08 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures
Le Dimanche et les jours fériés de 09 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures

En cas d'atteintes aux biens

Vols ou dégradations dont l'auteur est inconnu

Vous pouvez déposer une pré-plainte en ligne sur le site :

<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>

En cas de perte de documents

(Carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, carte grise ...)

Les démarches s'effectue en ligne sur le site :

<https://ants.gouv.fr>

ou en Mairie

En cas de fraude à la carte bancaire

Achats réalisés avec votre carte bancaire alors que vous êtes encore en possession de votre carte bancaire

Faire opposition sur votre carte bancaire au
n° 0 892 705 705

Effectuer un signalement sur le site :

<https://www.service-public.fr>

et saisissez Percev@l

Pour tout renseignement

Vous pouvez vous rendre sur le site de la brigade numérique à l'adresse suivante :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

[Brigade-numerique](#)

ou en flashant ce QR-code

